

La métamorphose de la représentation civique et de la vie politique, et parlementaire sans doute après le 18 juin prochain (second tour des élections législatives), requiert **une intervention politique aussi bien pour l'ordonner que pour la stimuler**, mais aussi pour en brider les débordements chaotiques : or, il n'est pas certain que la forme républicaine de l'État soit la plus adaptée à ce grand chantier institutionnel, à cette métamorphose souhaitée par beaucoup et souhaitable pour tous, et M. Macron lui-même montrait, dans un entretien publié dans la revue

**Le1**

en juillet 2015, combien la démocratie actuelle «

**comporte toujours**

**une forme d'incomplétude**

» en République par l'absence de «

**verticalité**

», de cette «

**figure du Roi**

» qui répond à la demande d'émotion et d'union dans une nation, dans un ensemble collectif issu de l'histoire et acteur de celle-ci. A moins de rendre à la fonction d'arbitre suprême l'indépendance de fait et de naissance que procure le mode de succession héréditaire déjà appliqué dans sept États de l'Union européenne, la métamorphose institutionnelle ne peut se réaliser pleinement !

Ainsi, la France aurait, à son tour, tout à gagner de l'établissement d'un véritable régime mixte : **un État monarchique royal en son sommet, arbitre et protecteur de républiques**

**provinciales, communales et professionnelles**

, dotées les unes et les autres de vrais pouvoirs, législatifs ou de négociation, particuliers. Ce qu'a réussi, au moins pour les régions de son royaume, le roi Juan Carlos en Espagne dans les années inaugurales de son règne, en bouleversant l'organisation interne de son royaume et en réactivant les autonomies et les citoyennetés provinciales. C'est cette «

**révolution politique des territoires et de leurs pouvoirs**

», par le moyen de ces nouvelles institutions monarchiques et enracinées dans l'histoire de la

nation qu'il s'agit de promouvoir, ne serait-ce que pour « éloigner » le Pouvoir d'État des citoyens eux-mêmes, non pas pour les déposséder de leur citoyenneté effective et sensible, mais au contraire pour leur permettre un véritable épanouissement civique et personnel dans le cadre d'un meilleur équilibre des rapports entre la Direction générale de la nation et les libertés publiques locales.



Ces nouvelles agoras, ces républiques françaises sont demandées par le corps électoral, de façon parfois rude et souvent inconsciente, et **la Monarchie fédérative des pays et peuples de France peut apporter quelques forts éléments de réponse aux attentes françaises que certains peuvent qualifier de « démocratiques »**

sans que cela ne me choque, loin de là : je suis fidèle à la pensée de La Tour du Pin qui souhaitait

**la Monarchie dans l'État, et la démocratie dans les provinces et les communes, avec l'utilisation des compétences à tous les étages**

sans qu'elles prennent le pas sur l'autorité royale et les libertés publiques (compétences qu'ils qualifiaient d'aristocratiques au sens grec du terme).

La métamorphose institutionnelle, si elle veut être à la fois utile et efficace, ne peut se faire que **dans un cadre monarchique** « **fédératif**»

, ce que me signalait fortement l'écrivain Marcel Jullian (1) en me déclarant que c'était le moyen privilégié pour «

**rendre leur citoyenneté complète à tous les citoyens français**

» et cela sans nuire à l'unité française qui, en définitive, ne doit pas être confondue, comme l'a trop longtemps fait et continue à le faire la République, avec « l'indivisibilité », synonyme d'uniformité et non de l'inaliénabilité et de l'intégralité du pays que, d'ailleurs, la République est bien incapable d'assurer sur le long terme, comme le prouve l'histoire des deux derniers siècles et une actualité cruelle et récente...



Notes : (1) : Marcel Jullian, (1922-2004), co-scénariste de « La grande vadrouille » et président de la deuxième chaîne de télévision publique entre 1975 et 1978.